

## SAVIEZ-VOUS QUE...

- L'utilisation du bidet ou de papier de toilette lavable permet d'économiser de un à deux rouleaux de papier de toilette par semaine, par personne!
- Un seul carré de papier de toilette nécessite de 0,5 à 1,8 litre d'eau pour sa production – le bidet, bien qu'il augmente légèrement la consommation d'eau à domicile, permet en réalité une **économie** d'eau globalement!
- Le papier de toilette lavable, si utilisé uniquement pour les *numéros 1*, peut être mis directement avec la lessive (l'urine est stérile).
- Les toilettes à compost modernes ne dégagent aucune odeur, et n'attirent pas les mouches. La vidange n'est nécessaire qu'une à deux fois par année.

## CONSEILS POUR L'ACHAT

- **Toilettes à faible débit** : vérifier la cote MaP, qui mesure la capacité à évacuer les déchets solides, sur les boîtes en magasin ou au [map-testing.com](http://map-testing.com).
- **Toilettes à compost** : leur installation ne permet pas de réduire la dimension de l'installation septique, mais peut réduire les désagréments lorsqu'une fosse scellée est la seule option pour une habitation.
- **Bidets** : existent en différents modèles, du plus simple au plus haut de gamme. Ceux comportant des accessoires numériques ont toutefois un bilan environnemental moins intéressant... Certains permettent un contrôle de la température de l'eau; garder en tête que l'eau chaude prend du temps à arriver : est-ce nécessaire? Aucun plombier n'est requis pour l'installation.
- **Papier de toilette lavable** : on peut aussi très bien confectionner son propre papier de toilette en découpant de vieux vêtements tachés ou troués... des lingettes de toutes les couleurs, douceurs, et pour tous les goûts!

Vous pouvez transmettre votre demande avec toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :

### Programme de subvention pour des pratiques sanitaires écoresponsables

Ville de Prévost

2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost (Québec) J0R 1T0

Vous pouvez aussi déposer vos documents au Service de l'environnement au 2772, boul. du Curé-Labelle ou les transmettre par courriel à l'adresse figurant en bas de page.



# Prévost

### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

450 224-8888, poste 6260 ou  
[secretaireenvironnement@ville.prevost.qc.ca](mailto:secretaireenvironnement@ville.prevost.qc.ca)

# Pratiques sanitaires écoresponsables

**PROGRAMME  
DE SUBVENTION**



## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de réduire la quantité d'eau potable utilisée et de matières résiduelles générées par les pratiques sanitaires, notamment l'utilisation des toilettes résidentielles et commerciales, et de promouvoir les alternatives écologiques.

## CONDITIONS

Les produits ciblés par une demande d'aide financière doivent être installés, ou utilisés selon le cas, dans un bâtiment situé sur le territoire de la Ville de Prévost, à l'exception des bidets de voyage, dont l'utilisateur doit toutefois être domicilié sur le territoire de la Ville de Prévost. Une seule demande peut être accordée par année, par adresse. Une même demande peut toutefois cibler plusieurs des catégories de produits visés par le programme.

**Les toilettes ciblées par ce programme doivent remplacer un modèle existant à débit supérieur.**

## DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande d'aide financière;**
- Résidents** : preuve de domicile;  
**Propriétaires** : preuve de propriété;  
**Personnes morales** : copie de l'inscription au registre des entreprises du Québec;
- Copie de la facture d'achat** des articles visés par la demande;
- Description des produits achetés** incluant le nom du modèle;
- Pour une demande visant une toilette, **preuve du débit de la nouvelle toilette et photo de la toilette remplacée (photo prise avant retrait);**
- Photo du ou des produits installés** dans la salle de bain (sauf pour les bidets de voyage);
- Photos du matériel et des produits finis** si la demande vise du matériel de confection.

Produit	Admissibilité*			Subvention municipale	Limites du programme
	R	P	ICI		
Toilette haute efficacité d'un <b>maximum de 4 litres pour un modèle à chasse simple</b> ou grande chasse d'un maximum de <b>4.8 litres pour un modèle à chasse double.</b>		✓	✓	90 % du montant taxes incluses, incluant installation professionnelle s'il y a lieu.	Maximum de 175 \$** par toilette et de deux (2) toilettes par adresse, par période de cinq (5) ans.
Toilette à débit réduit dont la ou les chasses sont d'un <b>maximum de 6 litres.</b>		✓	✓	90 % du montant taxes incluses, incluant installation professionnelle s'il y a lieu.	Maximum de 125 \$** par toilette et de deux (2) toilettes par adresse, par période de cinq (5) ans.
Cabinet à terreau (toilette à compost) avec réservoir intégré.		✓	✓	250 \$	 <p><b>Cabinet à terreau</b></p> <p><b>Système central de compostage</b></p>
Système central de compostage fonctionnant avec toilette sèche ou à ultra faible débit.		✓	✓	400 \$	
Pommeau de douche à débit réduit (< 6.6 LPM ou 1.75 GPM)	✓	✓	✓	50 % du montant taxes incluses, incluant installation professionnelle s'il y a lieu.	Maximum de 50 \$** par adresse, par période de cinq (5) ans.
Bidet à attacher, douchette, siège de toilette bidet	✓	✓	✓	50 % du coût d'achat, taxes incluses.	Maximum de 100 \$** par bidet, et de deux (2) bidets par adresse, par période de cinq (5) ans.
Bidet de voyage	✓				Maximum de 20 \$** par bidet de voyage, et de deux (2) unités par adresse, par période de cinq (5) ans.
Papier de toilette et mouchoirs lavables	✓			50 % du coût d'achat, taxes incluses.	Maximum de 50 \$** par adresse, par période de cinq (5) ans.
Matériel de confection	✓				

\*R : tous les résidents prévostois | P : les propriétaires résidentiels | ICI : les personnes morales (commerces, institutions, organismes)

**\*\*ACHAT LOCAL: Tous les montants maximum sont bonifiés de 50 \$ dans le cas d'un achat chez un commerce ou un plombier prévostois.**